

Publication Internet 31/05/2024

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS
21 mai 2024**

Date de convocation
13/05/2024

Date d'affichage
14/05/2024

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 10
Votants 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Mamers et
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le mardi 21 mai 2024 à dix-huit heures en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

Présents :

Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame DESLAIS Odile, Madame LEGER Madeleine, Madame DELORME Sylvie, Madame CHAUVIN Valérie, Madame LUSSON Sylvie, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur CORBIN Michel, Monsieur MORIN Dominique, Monsieur ALLAIN Yves.

Procuration :

de Madame MARCADE Arlette à Monsieur ETIENNE Jean-Michel
de Monsieur CHICOINE Philippe à Monsieur MORIN Dominique

Absents et excusés :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

Approbation du PV du 22 avril 2024 :

- Le PV du CA du 26 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Monsieur MORIN, informe les membres du Conseil d'Administration, qu'il y a eu un oubli sur son intervention lors du dernier Conseil.

En effet la phrase était la suivante «Intervention de Monsieur MORIN, qui demande si nous pouvions faire appel à une société extérieure afin que les logement en attente de travaux(7) »

Il manquait «puissent être refaits tous en même temps»

1 Délibération n° 2024/31 – Requête Diverse – Aide à l'énergie.

Le CCAS a reçu une demande d'aide sociale, concernant Madame H. domiciliée à Mamers, pour une demande d'aide au paiement de sa facture d'électricité.

Le dossier a été accepté par le FSL lors de la commission du 13 mars, pour une aide de 300€.

Madame H. avait une facture initiale de 677,70 €, elle vient de recevoir une nouvelle facture d'un montant de 928,77€. son budget de lui permet pas d'assumer la totalité de sa dette auprès d'EDF.

Elle souhaiterait bénéficier d'une aide auprès du CCAS.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent une aide financière à hauteur de 300€. Cette aide sera versée directement au fournisseur d'Énergie «EDF».**

2 Délibération n° 2024/32 – Demande d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Monsieur G. demeurant à Mamers.

Monsieur G. est actuellement sans emploi, il a un accompagnement social au logement. Nous avons fait une demande de FSL Énergie. Monsieur a des difficultés sur le plan alimentaire également.

Il souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale, pour une durée de 3 mois.**

Intervention de Monsieur MORIN : Interrogation du CCAS quant à la fermeture estivale (Juillet Août) du Panier Solidaire. Comment font les bénéficiaires pendant cette période. Peut-on trouver une solution qui permettrait l'ouverture pendant l'été

Intervention de Madame DELORME : demande de rencontrer l'équipe du Panier solidaire lors d'un prochain CCAS, à savoir Madame GAUTIER et Madame PERONNIE. Demande validée par le CCAS.

3. Délibération n° 2024/33 - Demande de renouvellement d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame S. demeurant à Mamers.

Madame est à la retraite. Elle à déjà bénéficié d'un accès à l'épicerie solidaire au mois de mars dernier. Elle éprouve des difficultés sur le plan alimentaire également.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale, pour une durée de 3 mois.**

4. Délibération n° 2024/34 - Demande de renouvellement d'accès au Panier Solidaire.

Le CCAS a été destinataire d'une demande de renouvellement d'accès à L'Épicerie Sociale, concernant Monsieur M. demeurant à Mamers.

Cette famille de réfugiés n'a que très peu d'aide du Conseil Départemental de la Sarthe, et le CCAS pourvoit depuis décembre 2022 à l'accès au Panier Solidaire, afin que cette famille puisse se nourrir.

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré avec,

- **9 voix pour** (Mrs ETIENNE (2), MORIN (2), CORBIN, ALLAIN, Mmes BIDAULT – LUSSON - LEGER)
- **2 voix abstention** (Mmes DELAIS, CHAUVIN)
- **1 voix contre** (Mme DELORME)

Les membres du Conseil d'Administration **accordent la prise en charge (en totalité) pour un montant de 100€, pour l'accès** à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » pour une durée de 3 mois (mai – juin - septembre).

5. Questions Diverses

Fin de la séance à 19h00.

Le Président du CCAS,


Frédéric BEAUCHEF

